

On ne tient pas assez compte, quand on étudie l'histoire de ces temps troublés, des passions qui animaient les esprits. Le menu peuple garda longtemps, à Lyon, le souvenir des violences et des pillages (12). Il y avait chez lui un sentiment de haine et un désir de vengeance si vifs que, lors de l'entrée de Charles IX en 1564, Vieilleville fut obligé, pour être assuré de l'ordre, de défendre, sous peine de la vie, aux gens des métiers de se réunir et de prendre part à la cérémonie (13). L'attitude de la population fut très résolue ; l'écu aux armes du Roi avait reçu pour devise : *Un Dieu, un Roy, une Foy.*

Le Roi agit en cette occasion avec prudence et il lui en fallut beaucoup pour ménager deux partis aussi ardents. La concession que Vieilleville avait faite, que les Réformés voulaient garder et s'efforçaient d'élargir, que le Roi évitait de désavouer et qu'il paraît même avoir confirmée à un moment donné (14), fut pendant longtemps l'objet de débats irritants. Les Huguenots se retranchèrent pour se

« aorne mens chappes et meubles » des églises Saint-Jean, Saint-Étienne et Sainte-Croix.

(12) Calvin jugea avec une extrême sévérité les violences des Huguenots. (Voir la lettre qu'il écrivit, le 13 mai 1562, aux Huguenots de Lyon et qui est conservée à la Bibliothèque nationale).

(13) L'ordonnance est du 7 juin 1564 ; l'entrée du Roi eut lieu le 13 juin.

(14) A une audience du lieutenant criminel, le 27 août 1565, Pierre Viret déclara que « les troys lieulx leur ont esté assignés par le maréchal (que) le Roy leur auroit confirmé et permys à son despart (de Lyon) de reprendre et poursuyvre l'exercice de ladicte religion esdicts lieulx à eulx assignez, dont pour cest effect il leur auroit octroyé brevet signé de Sa Majesté. » Viret déclara être prêt à « exhiber lesdictes pièces ». Il ne paraît pas cependant qu'il les ait produites.